

RÈGLEMENT DU DÉFI MOBILITÉ

Mars 2024

1. Objet

Le défi vise à accompagner des personnes motivées pour se déplacer autrement au quotidien que « seul ou seule avec sa voiture », sur le département de la Drôme.

Il permet de tester de nouvelles manières de se déplacer au quotidien, grâce à un panel de solutions disponibles sur le territoire et mises à disposition par Dromolib.

2. Calendrier

Le défi commence du 15 mars 2024 et 15 septembre 2024

Étapes	Période
Période d'inscription	15 mars au 12 mai 2024
Réalisation des diagnostics mobilité / entretiens	Du 13 au 31 mai
Lancement du défi	A partir du 1 ^{er} juin
Clôture du défi	1 ^{er} septembre
Célébration des défis	14 septembre

3. Publics concernés

Le concours est ouvert à toute personne majeure habitant en Drôme, avec une attention aux publics en situation de précarité de mobilité : sans emploi ou déclarant une difficulté de déplacement ou déclarant être en précarité

4. Modalités de participation

Les personnes s'inscrivent ou sont suggérés par un tiers auprès de Dromolib, via un formulaire relayé sur internet, les réseaux sociaux et via des personnes ressources appelées « aiguilleurs et aiguilleuses », du 15 mars au 12 mai 2024

Un maximum de 10 personnes.

A partir du 13 mai, les candidats recevront une réponse motivée.

Dromolib propose alors à chaque personne de bénéficier d'un diagnostic mobilité personnalisé obligatoire qui identifiera les problématiques mobilités rencontrées et

des premières pistes de solutions à utiliser pendant le défi ainsi qu'une liste de personnes « aiguilleurs et aiguilleuses ». Cet entretien aura lieu avec un aiguilleur.

Le diagnostic valide la faisabilité du défi entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2024.

5. Solutions de mobilités mises à disposition

Les solutions pendant la période du défi sont les suivantes :

- Identification d'itinéraires à pied
- Mise à disposition d'un vélo ou d'un vélo à assistance électrique à 1€ par jour
- Séances de remise en selle
- Accompagnement sur un trajet à pied, à vélo ou en stop
- Proposition d'un tarif réduit sur l'usage des véhicules en autopartage Libelul
- Démonstration d'utilisation des plateformes de covoiturage ou la mise en relation avec des groupes de covoitureurs

6. Engagement des participants et participantes

Chaque personne s'engage à participer à un entretien d'1h30 environ avec Dromolib pour réaliser son diagnostic mobilité.

Les participants et participantes s'engagent à tester des trajets autrement que seul ou seule dans sa voiture, grâce à l'ensemble de solutions proposées. Une participation financière symbolique pourra être demandée en fonction des solutions proposées.

Au moindre doute, les personnes s'engagent à solliciter de l'aide auprès de Dromolib, d'un aiguilleur ou d'une aiguilleuse pour profiter de leur témoignage et soutien.

Elles devront relever leurs trajets effectués quotidiennement sur un fichier fourni, pour partager les difficultés rencontrées, valoriser ses initiatives et permettre à Dromolib d'analyser les solutions adaptées.

Les participants et participantes sont incités à communiquer sur leur expérience, partager des photos, des anecdotes.

7. Engagement de Dromolib

Dromolib réalise le diagnostic mobilité individualisé, en présence d'un aiguilleur.

Dromolib accompagne les foyers en leur délivrant des outils pour leur permettre de réaliser leurs objectifs.

Dromolib identifie des aiguilleurs et aiguilleuses pour soutenir chaque foyer.

Dromolib organise un temps de lancement pour créer une dynamique collective et un temps de bilan pour célébrer les défis réalisés.

Dromolib met à disposition un espace d'échange en ligne (Télégram ou Whatsapp) pour faciliter le lien entre les participants et avec les aiguilleurs.

A l'issue du défi, Dromolib propose un rdv à 3 mois ou 6 mois pour suivre l'impact du défi.

8. Engagement des aiguilleurs et aiguilleuses

Le défi s'appuie sur des aiguilleurs et aiguilleuses, qui seront les référents conseils.

Ils sont des adhérents, bénévoles de l'association et pratiquent quotidiennement des trajets avec un mode alternatif à la voiture individuelle.

En amont du défi, les aiguilleurs et aiguilleuses identifient et peuvent recommander des personnes de leur entourage pour participer. Ils relayent le défi dans leurs réseaux.

Pendant le défi, ils aident les participants à la démarche, selon leur disponibilité. Ils sont identifiés comme personne ressource pour être à l'écoute des participants, accompagner la réflexion et prendre de leurs nouvelles.

Au lancement et à l'issue du défi, ils sont invités à un rendez-vous convivial de clôture.

9. Protection des données personnelles

Dans le cadre du présent Défi Mobilité, Dromolib procède au traitement de vos données personnelles. A ce titre, Dromolib est responsable du traitement et s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment le Règlement U.E. 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel ainsi que la loi n°78-17 dite Informatique et Libertés dans son dernier état de vigueur, désignés ci-après ensemble la « Réglementation RGPD ».

Les données traitées en l'espèce sont celles collectées par Dromolib lors du dépôt par le candidat de sa candidature et lors du diagnostic. S'agissant des traitements opérés, tout candidat, en s'inscrivant au Défi Mobilité, accepte expressément notamment que ses données personnelles soient traitées à des fins marketing et promotionnelles. Pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter Dromolib à contact@dromolib.fr

Dans le cadre des traitements précités effectués par Dromolib, tout participant dispose :

- d'un droit d'accès et de modification de ses données personnelles ;
- d'un droit de suppression de ses données personnelles. Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente opération étant nécessaires au bon déroulement du Défi Mobilité, tout participant qui userait de son droit de suppression de ses données personnelles avant la clôture du Défi Mobilité sera considéré comme renonçant à sa participation audit défi sans pouvoir solliciter d'indemnisation d'aucune sorte à cet égard ;
- le cas échéant, d'un droit d'opposition ou de limitation aux traitements opérés. Si une telle demande venait à porter sur des traitements nécessaires au bon déroulement du Défi Mobilité toute demande d'opposition ou de limitation du participant antérieure à la clôture du Défi Mobilité sera considéré comme une renonciation à sa participation audit défi ;
- du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle.

10. Droit à l'image et communication externe

Par l'acceptation du présent règlement, les participants autorisent gracieusement Dromolib à utiliser sans durée limitée - au moyen de reproduction/repost/publication/diffusion - leurs images, posts et vidéos réalisés dans le cadre du Défi Mobilité (sur lesquels ils peuvent ou non apparaître) dans le cadre exclusif des actions de communication et à notamment, lors des temps forts d'échange (soirée de lancement, évènements collectifs et soirée de clôture).

Dromolib s'engage à ce que les images, posts et vidéos dans la presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux, etc. ne fassent l'objet d'aucune utilisation à des fins autres que les actions de communication précitées et s'interdisent de procéder à une utilisation de leur image susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants. La diffusion de ses images, posts et vidéos sera sans but lucratif.

La présente autorisation est valable pour une durée de 5 ans à compter du dépôt, par le candidat, de sa candidature au Défi Mobilité. A l'issue de cette période, Dromolib s'engage à ne plus utiliser les images, posts et vidéos précités objet de la présente autorisation.

Pour toute utilisation envisagée des images, posts et vidéos précités autre qu'une action de communication, dans la période des 5 années, Dromolib s'engage à contacter les participants pour obtenir leur autorisation écrite et préalable.

Pour tous renseignements ou pour exercer ses droits sur ses données personnelles, vous pouvez contacter Dromolib à contact@dromolib.fr.

Fait à Crest, le 4 mars 2024